

Convention 107 – Poitiers Bellejouanne – Pierre Loti et Trois-Cités – St Cyprien

Cette convention prévoit la démolition de 261 logements, la réhabilitation de 961 logements, la construction de 221 logements locatifs sociaux dont 106 hors site, la construction de 21 logements en accession à la propriété, la résidentialisation de 35 immeubles et des aménagements urbains, des équipements nouveaux et des commerces et la création d'un immeuble intergénérationnel.

Participation financières de l'ANRU : 16,2 M€

Participations financières des collectivités :

- Ville de Poitiers : 4,6 M€ ;
- Grand Poitiers : 3,6 M€ ;
- Conseil Général : 6,3 M€ ;
- Conseil Régional : 8,1 M€.

88 % des opérations sont engagées, l'avenant de sortie en cours de validation par l'ANRU proposera les éléments suivants :

- Élaboration d'un plan stratégique local qui, en accord avec l'ANRU, portera à la fois sur les conventions 105 et 107 pilotées par Grand Poitiers.
- Projet d'accession sociale composé de 10 logements individuels sur le quartier de Bellejouanne
- Opération de reconstitution de l'offre de 14 logements collectifs transformée en 14 logements individuels sur le quartier des Montgorges.



Bellejouanne - Foyer ADAPEI



Montgorges - Création de logements sociaux



Trois-Cités - Réhabilitation - bâtiment 5A



Pierre Loti - Création de logements sociaux